



MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Aux contribuables de la susdite municipalité



AVIS PUBLIC

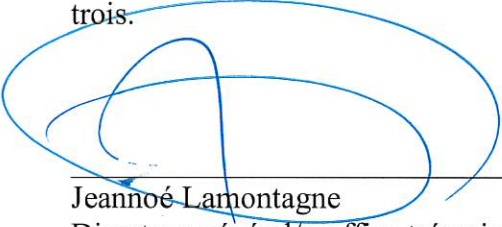
Lors de la séance ordinaire tenue le 10 octobre 2023, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT 486-2023

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA MODIFICATION DU TITRE, DES ARTICLES 2, 3 ET 4 DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 471-2023 (POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES SENTIERS MULTIFONCTIONNELS POUR LA PHASE 3) ET DE L'ANNEXE A

Toute personne intéressée peut obtenir une copie en écrivant à l'adresse courriel suivante : secretariat@st-felix-de-valois.com, pendant les heures d'ouverture du bureau.

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, ce vingt-neuvième jour du mois de novembre deux mille vingt-trois.

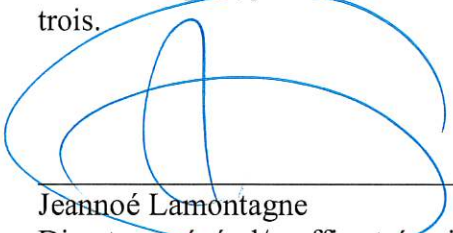


Jeannoé Lamontagne
Directeur général/greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et en ligne sur le site Internet de la Municipalité : www.st-felix-de-valois.com, entre 10 h et 12 h, le vingt-neuvième jour du mois de novembre deux mille vingt-trois.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce vingt-neuvième jour du mois de novembre deux mille vingt-trois.



Jeannoé Lamontagne
Directeur général/greffier-trésorier